



BILAN 2018-2019

DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES
2016-2019

Le présent document a été préparé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :

education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-76907-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	2
INTRODUCTION	3
BILAN 2018-2019 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2019	4
1. Aperçu des engagements par secteurs d'activités	4
2. Actions prioritisées au cours de la période 2016-2019	5
2.1. Actions liées à la mission du Ministère	5
2.2. Actions liées aux services à la population	23
2.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	25
REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE	27
1. Plaintes traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public	27
2. Mesures d'accommodement	27
3. Suivi du plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité	27
ANNEXE	28
Suivi des engagements 2018-2019 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité	28

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AFE	Aide financière aux études	PAFONL	Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir
AQLPH	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	PAFURS	Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique
CAPS	<i>Compétences axées sur la participation sociale</i>	PAPSL	Politique de l'activité physique, du sport et du loisir
DD	Développement durable	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
EHDA	Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
ETC	Équivalent temps complet	PQI	Plan québécois des infrastructures
FGA	Formation générale des adultes	PSDE	Programme de soutien au développement de l'excellence
FP	Formation professionnelle	PSES	Programme de soutien aux événements sportifs
FQLI	Fédération québécoise du loisir en institution	PSFSQ	Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises
GCAS	Groupe de concertation en adaptation scolaire	PSISR	Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	SHQ	Société d'habitation du Québec
MTQ	Ministère des Transports	SQI	Société québécoise des infrastructures
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec	TEVA	Transition de l'école vers la vie active
PAFACV	Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	TSA	Trouble du spectre de l'autisme
PAFILR	Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air		

INTRODUCTION

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, et chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doivent produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'ils offrent. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a élaboré, en mars 2019, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020, qui témoigne de sa volonté de poursuivre, dans le cadre de sa mission, ses efforts pour contribuer à la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, le Ministère a orienté ses actions sur l'amélioration des services qui leur sont offerts à tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université. Il a également maintenu son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux des domaines du loisir et du sport pour accroître la participation des personnes handicapées aux activités récréatives et sportives.

La première section de ce bilan de l'année financière 2018-2019 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019 présente d'abord un aperçu des engagements du Ministère par secteurs d'activités. Elle précise ensuite les actions priorisées au cours de la période 2016-2019 ainsi que les résultats atteints durant l'année et les suites à donner. La deuxième section porte sur la reddition de comptes en vue de la conformité des actions du Ministère avec la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Enfin, un tableau en annexe rend compte des engagements pris par le Ministère dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

BILAN 2018-2019 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2019

1. Aperçu des engagements par secteurs d'activités

Par le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019, le Ministère s'est engagé à réaliser 28 objectifs répartis en 3 catégories : les actions liées à la mission du Ministère, les actions liées aux services à la population et les actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public. Le détail de ces objectifs est présenté dans la section suivante.

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE	
Secteur d'activités	Nombre d'objectifs
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	4
Éducation des adultes	4
Formation professionnelle	2
Enseignement supérieur	4
Aide financière aux études	2
Loisir et sport	6

ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION	
Secteur d'activités	Nombre d'objectifs
Communication	1
Traitement des plaintes	1

ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC	
Secteur d'activités	Nombre d'objectifs
Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement	3
Embauche des personnes handicapées	1

2. Actions priorisées au cours de la période 2016-2019

Cette section présente les résultats obtenus en 2018-2019 pour les actions priorisées au cours de la période 2016-2019. La colonne « Suites à donner » décrit les actions prévues pour 2019-2020. Il est à noter que, dans le but d'alléger le document, les actions réalisées en 2017-2018 et celles qui n'ont pas été reconduites en 2018-2019 ont été supprimées du tableau.

2.1. Actions liées à la mission du Ministère

2.1.1. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Complexité et diversité de l'offre de services destinés aux élèves handicapés	Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés			
		Attribuer une aide financière de 18 M\$ pour le soutien à l'intégration des élèves handicapés en classe ordinaire	Montant alloué prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	Des allocations totales de 19,2 M\$ ont été accordées aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2018-2019.	La mesure budgétaire est reconduite en 2019-2020 avec une enveloppe de 19,53 M\$.
		Attribuer une aide financière de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,6 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	Montant alloué prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	Des allocations totales de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,6 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication ont été accordées aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2018-2019.	Les mesures budgétaires sont reconduites en 2019-2020 avec les mêmes enveloppes.
		Faciliter l'accès à des projets pédagogiques particuliers	Transmission d'une lettre à tous les directeurs généraux des commissions scolaires concernant les demandes de dérogation pour un projet pédagogique particulier	Une lettre a été transmise en décembre 2018 par la direction générale des services de soutien aux élèves.	Cette action a été réalisée.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
		Réviser certains programmes d'études adaptés et élaborer des contenus d'apprentissage			
		Mettre en place le programme <i>Compétences axées sur la participation sociale (CAPS) pour les 6-15 ans</i>	Offre du nouveau programme	La version officielle du programme éducatif CAPS est en attente de publication.	Publier le nouveau programme.
		Élaborer un programme adapté destiné aux élèves de 16 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère	Offre du nouveau programme	Le programme est en cours d'élaboration. Des consultations ont été effectuées auprès d'experts du domaine (employés des services régionaux d'expertise et de soutien, professeurs d'université, intervenants de terrain qui ont l'habitude d'accueillir des personnes présentant une déficience intellectuelle en milieu de travail).	En 2019-2020, terminer la rédaction du programme et amorcer la rédaction du guide d'évaluation des apprentissages.
		Mettre en œuvre des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité chaque année, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, dans des écoles pilotes en vue d'une application à l'ensemble des écoles	Offre des contenus	- Depuis la rentrée scolaire 2018, les contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité sont obligatoires au primaire et au secondaire, et sont disponibles au préscolaire pour les établissements d'enseignement qui souhaitent les offrir. - Le Ministère offre des formations, un soutien et un accompagnement au réseau scolaire dans la mise en œuvre des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité (formations en présence, formations virtuelles, soutien personnalisé). Différents documents servant à préparer et à guider l'animation à effectuer en classe, dont des canevas pédagogiques, sont aussi offerts au réseau scolaire.	Le Ministère poursuit son accompagnement du réseau scolaire : une équipe ministérielle formée en pédagogie et en sexologie est chargée du suivi de la mise en œuvre des contenus d'apprentissage.
			Suivi de la mise en œuvre	Un bilan de la première année du projet pilote est accessible sur le site Web du Ministère : http://www.education.gouv.qc.ca/en/references/publications/results/detail/article/consultation-sur-le-projet-pilote-deducation-a-la-sexualite/. Un bilan final du projet pilote a également été produit.	Un bilan de la première année de déploiement des contenus d'apprentissage obligatoires en éducation à la sexualité est prévu.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
		Mettre en œuvre des contenus d'apprentissage en orientation scolaire et professionnelle chaque année, de la 5^e année du primaire à la 5^e année du secondaire	- Offre des contenus - Suivi de la mise en œuvre	- Le ministre a rendu ces contenus obligatoires à compter de l'année scolaire 2017-2018 pour le 3^e cycle du primaire et progressivement pour les autres cycles. - Pour soutenir le personnel du réseau scolaire, le Ministère met au service des responsables de la formation dans les commissions scolaires sept agents de soutien régional, dont un pour la communauté anglophone. Ces agents travaillent à favoriser, entre autres, la production de matériel s'adressant aux enseignants et d'outils d'accompagnement.	- Les contenus d'apprentissage en orientation scolaire deviendront obligatoires selon le calendrier suivant : 2018-2019 : 1^{er} cycle du secondaire; 2019-2020 : 2^e cycle du secondaire.
		Élaborer un référentiel d'intervention pour les élèves de 10 à 15 ans : volets de l'écriture et de la mathématique	Offre des référentiels	Le référentiel concernant le volet de la mathématique sera diffusé à l'automne 2019.	- Cette action a été réalisée. - Diffuser le référentiel.
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur parcours, notamment lors des moments de transition	Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par l'élaboration d'outils destinés au réseau en ce qui concerne les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage			
		Veiller à ce que la démarche du plan d'intervention soit utilisée	Nombre de plans d'intervention mis en place	- Les dernières données pour l'année scolaire 2018-2019 font état de 210 479 plans d'intervention personnalisés actifs au préscolaire, au primaire et au secondaire : 5 374 au préscolaire; 104 267 au primaire; 100 838 au secondaire¹.	Poursuivre la collecte d'information sur le nombre de plans d'intervention mis en place.
		Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition de l'école vers la vie active (TEVA) pour les élèves handicapés	Activités de soutien mises en place	- Des rencontres du comité interministériel TEVA ont permis de planifier la diffusion du guide sur le sujet et les activités de soutien à mettre en œuvre. - Des présentations du guide ont eu lieu.	Mettre en place des activités de soutien selon les besoins des milieux.

¹ Données provenant d'Info Stat (12 juin 2019). Nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) à la formation générale des jeunes du réseau d'enseignement public, selon le statut linguistique de la commission scolaire et l'ordre d'enseignement, 2018-2019.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
		Faciliter l'arrimage lors de la transition entre le secondaire et le collégial	Mise en place de mécanismes pour assurer l'arrimage	- Un comité sur la transition des EHDAA du secondaire vers le collégial a été formé. Il a pour mandat de mener des travaux visant la mise en place, à l'échelle de la province, de mécanismes de transition du secondaire vers le collégial pour soutenir la réussite des élèves handicapés et favoriser leur accès à des services. - Deux questionnaires ont été élaborés pour documenter les difficultés éprouvées par les élèves et les établissements au regard de la transition du secondaire vers le collégial et répertorier les différents mécanismes déjà en place d'un ordre d'enseignement à l'autre et dans certaines régions, le cas échéant.	Le comité poursuit ses travaux visant à déterminer les mécanismes à mettre en place pour soutenir cette transition.
		Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par des formations et de l'accompagnement			
		Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, notamment en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité	- Nombre de personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise - Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise	- En 2018-2019, le nombre de personnes-ressources était de 85. - Plusieurs éléments se trouvant dans le plan d'action visent à soutenir les commissions scolaires dans l'intégration des élèves ayant une déficience auditive, par exemple appuyer la formation des interprètes et faire connaître les fonctions des aides technologiques. - Les personnes-ressources rendent disponible une offre de formation pour les commissions scolaires.	Poursuivre l'accompagnement et le soutien offerts aux commissions scolaires.
		Faire connaître les bonnes pratiques	Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise	Le Ministère a organisé trois rencontres nationales pour l'ensemble des personnes-ressources. Lors de ces rencontres, des formations en lien avec les données issues de la recherche ont été offertes.	Poursuivre le suivi des plans d'action.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et services offerts	Poursuivre et développer les actions de partenariat avec les différents ministères et organismes	Coordonner les travaux interministériels favorisant la mise en place d'un continuum de services intégrés pour les jeunes ou contribuer à ces travaux			
		Contribuer aux travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services piloté par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Élaboration, adoption et déploiement de balises consensuelles portant sur les six leviers de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	Les travaux de ce comité ont mené à l'élaboration du <i>Cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services : balises visant l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de plan de services.</i>	Une réflexion menée à l'OPHQ permet d'étudier la possibilité d'intégrer les travaux du comité au projet de simplification des démarches d'accès pour les personnes handicapées et leur famille.
Manque d'expertise des intervenants du réseau privé dans un contexte d'augmentation du nombre d'EHDAA	Favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés	Mettre en œuvre des actions pour favoriser l'intégration des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés en poursuivant, notamment, l'accompagnement des établissements dans cette démarche et en développant de nouveaux mécanismes d'accompagnement			
		Attribuer une aide financière de 2,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	Montant alloué dans les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions	Pour l'année scolaire 2018-2019, un montant de 2,65 M\$ visant à soutenir les établissements a été accordé dans le cadre de la mesure 30110.	Un montant de 2,7 M\$ sera alloué aux établissements privés en 2019-2020 dans le cadre de cette mesure.
		Attribuer une aide financière de 2 M\$ pour permettre aux écoles privées ordinaires de réaliser un projet d'adaptation scolaire visant le soutien des EHDAA, et ce, dans le but de favoriser l'admission et l'accompagnement de ces élèves dans ces écoles	Montant alloué dans les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions	Un montant de 5,9 M\$ a été accordé aux établissements en vue de la réalisation ou de la poursuite de leur projet pour l'année scolaire 2018-2019 et un montant de 0,5 M\$ a été alloué pour le projet de coopérative ADAP360, pour un total de 6,4 M\$.	Pour l'année scolaire 2019-2020, ce montant a été augmenté pour s'établir à 7,6 M\$.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
		Assurer un soutien et organiser de la formation continue des intervenants scolaires du milieu privé dans le but d'offrir des services adaptés aux EHDA	- Personnes-ressources mises à la disposition des établissements d'enseignement privés - Organisation de formations et de rencontres d'accompagnement pour les intervenants	- Plus de la moitié des établissements d'enseignement privés concernés ont bénéficié, cette année encore, des services de personnes-ressources par un soutien téléphonique, par courriel ou en personne. - Des formations offertes portent notamment sur le <i>Référentiel d'intervention en écriture</i>, la différenciation pédagogique, la démarche liée au plan d'intervention et à la gestion de celui-ci, le <i>Cadre de référence et guide à l'intention du milieu scolaire – L'intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement</i> de même qu'une trousse de soutien concernant le trouble du spectre de l'autisme.	- Il est prévu que ce soutien se poursuive en 2019-2020. - Il est prévu que les formations se poursuivent en 2019-2020.

2.1.2. Éducation des adultes

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Manque de matériel adapté lié aux programmes d'études	Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	Soutenir la production de matériel et le développement d'instruments divers (documents en braille, vidéos pour malentendants, etc.) destinés aux adultes handicapés	Nombre de documents adaptés produits	Les expérimentations menées auprès d'élèves présentant un trouble du langage ont été élargies grâce à des enregistrements audio ayant un débit plus lent et permettant plus de temps de pause.	- Poursuivre la transcription en braille du matériel pédagogique et des livres en gros caractères, surtout pour la formation de base diversifiée (3^e, 4^e et 5^e secondaire). - Produire des situations d'apprentissage et une épreuve pour la communication à l'oral en 3^e secondaire (vidéos en langue des signes québécoise) en ce qui concerne les élèves ayant une déficience auditive. - Poursuivre les expérimentations et faire les ajustements nécessaires à la suite de celles-ci. - Évaluer les effets sur les élèves à court, à moyen et à long terme pour les deux formes d'outils.
Manque de diversité dans les services offerts	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées	Amorcer la production d'épreuves officielles numérisées (mesure aidante pour les élèves ayant des besoins particuliers dont les élèves handicapés)	Nombre d'épreuves produites	Un comité a été mis sur pied pour la modernisation des épreuves officielles. Ses travaux portent notamment sur le développement d'une plateforme numérique qui intégrera, entre autres, des outils complémentaires et un paramétrage permettant d'offrir des mesures d'adaptation pour les adultes ayant des besoins particuliers.	Poursuivre les travaux

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
	Améliorer les services aux adultes handicapés	Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes en offrant des services aux adultes handicapés	Montant attribué annuellement	- Un projet pilote qui sera financé à hauteur de 51 742 \$ par année pour 5 années scolaires (soit de 2017-2018 à 2021-2022) a été accepté. Ce projet pilote mise sur un partenariat entre le réseau de l'éducation, celui de la santé et une société d'État pour la mise en place d'une alternance stages-cours à l'intention d'adultes handicapés de 21 ans ou plus. - Un cadre logique facilitant l'évaluation du projet pilote et la collecte des données nécessaires à celle-ci a été établi puis présenté à la commission scolaire mandataire. - Un montant de 22 000 \$ a été attribué pour la transcription en braille et les vidéos en langue des signes québécoise.	- Le projet pilote est maintenant inscrit à l'échéancier de l'évaluation de programmes du Ministère. Celle-ci se déroulera quand le projet sera terminé ou sur le point de l'être. - Soutenir le projet pilote, dans sa forme actuelle, pour encore trois ans en vue de permettre notamment son évaluation - Un projet pilote cofinancé par le MEES et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été annoncé pour 2018-2019. Il vise des adultes lourdement handicapés. Des considérations logistiques n'ont toutefois pas permis que la scolarisation débute en 2018-2019. Celle-ci est prévue pour 2020-2021.
	Accroître, dans les centres d'éducation des adultes, les modes de diffusion favorisant le réseautage, le partage et le transfert d'expertise entre les partenaires en ce qui a trait aux personnes handicapées	Soutenir les initiatives des commissions scolaires, notamment celles concernant les adultes handicapés, en rapport avec l'objectif visé (réseautage, partage d'expertise, etc.)	- Nombre d'outils promotionnels utilisés - Nombre de présentations de matériel ou d'expériences à des tables ou à des colloques	- Le sous-comité sur les services éducatifs complémentaires est toujours actif. Il vise à favoriser l'échange d'information entre le Ministère et le réseau scolaire. - Une journée nationale sur les services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes, réunissant près de 400 participants du réseau scolaire et du Ministère, a été tenue en janvier 2019.	Des webinaires portant sur les services complémentaires sont mis en place deux fois par année. Ils permettent de faire connaître les orientations ministérielles et des réalisations prometteuses des commissions scolaires.

2.1.3. formation professionnelle

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Méconnaissance des services offerts par le MSSS et des possibilités d'accès à l'information	Faire connaître les outils d'information existants au personnel des établissements de formation professionnelle pour favoriser une offre de services de qualité au regard des besoins des personnes handicapées	Soutenir le réseau des commissions scolaires dans son processus d'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers en formation professionnelle, notamment les élèves handicapés, en animant des formations	Nombre de formations offertes	Au total, quatre séances d'information et de formation portant sur les services éducatifs complémentaires ont été offertes à distance, dont une en 2018-2019, de façon à joindre les intervenants concernés et le personnel de direction qui les soutient dans les centres de formation générale des adultes (FGA) et de formation professionnelle (FP). Chacune de ces présentations a permis d'atteindre de 250 à 400 personnes travaillant dans des centres de formation (intervenants, membres du personnel enseignant, directeurs de centre, etc.). En 2018-2019, la séance portait sur le thème des mesures adaptatives en FGA et en FP (24 mai 2019).	Les séances de formation pourront être offertes de nouveau l'an prochain.
Difficultés éprouvées au regard de l'accès à une formation qualifiante ou de la réussite scolaire sans l'aide nécessaire	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées en mettant en œuvre des actions favorisant l'accès à la formation professionnelle	Développer les services éducatifs complémentaires visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves handicapés	Nombre d'actions réalisées ayant cette visée	- La nouvelle mesure budgétaire <i>Accroche-toi en formation professionnelle</i> a été élaborée puis intégrée aux règles budgétaires 2018-2019. L'enveloppe disponible est de 7 M\$. - La mesure <i>Accroche-toi en formation professionnelle</i> a été bonifiée de 4 M\$ pour 2019-2020. La mesure visant le soutien à l'apprentissage et à la transition vers la vie active a également été jumelée à la mesure <i>Accroche-toi en formation professionnelle</i>, portant l'allocation disponible à 11,5 M\$ pour la FP. - La mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en formation professionnelle. Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre de formation professionnelle.	Des sommes additionnelles pourront être disponibles pour cette mesure au cours des années suivantes.

2.1.4. Enseignement supérieur

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Conséquences de l'augmentation rapide du nombre d'étudiants sur : • l'organisation locale des services; • les pratiques pédagogiques du personnel enseignant; • l'organisation de l'enseignement	Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	• Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap	• Montants alloués	• En 2018-2019, une somme de 41,6 M\$ a été allouée pour soutenir l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap dans les collèges et les universités : – 27,0 M\$ dans les collèges publics; – 1,4 M\$ dans les collèges privés subventionnés; – 13,2 M\$ dans les universités.	• En 2019-2020, le Ministère poursuivra le soutien financier qu'il verse aux collèges et aux universités pour soutenir l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap. À cet effet, une somme de 46,9 M\$ est prévue.
	Soutenir la réussite scolaire des étudiants du collégial en situation de handicap	• Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial en vue de libérer des enseignants de leur charge d'enseignement, notamment pour : – offrir un encadrement ou un accompagnement individualisé; – développer des activités pédagogiques adaptées; – mettre sur pied des projets mobilisateurs; – adapter des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage en fonction de pratiques pédagogiques inclusives, dont la conception universelle de l'apprentissage	• Montants alloués • Nombre d'enseignants équivalents temps complet (ETC) libérés par les collèges	• En 2018-2019, un montant de 11,07 M\$ a été accordé aux collèges en vue de libérer du personnel enseignant pour soutenir la réussite scolaire des étudiants en situation de handicap : – 10,43 M\$ dans les collèges publics; – 0,65 M\$ dans les collèges privés subventionnés. – Données non disponibles²	• En 2019-2020, le Ministère poursuivra ce soutien financier auprès des collèges. À cet effet, une somme de 11,33 M\$ est prévue.

2 L'analyse des bilans produits dans le rapport annuel d'activités que les collèges doivent transmettre au ministre n'a pas été terminée. Les données seront disponibles à l'automne 2019.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Manque d'information sur les services offerts aux étudiants pour favoriser leur intégration au marché du travail	Informar le personnel des établissements d'enseignement collégial et universitaire sur les outils d'information en lien avec le marché du travail pour favoriser une offre de services de qualité qui répond aux besoins des étudiants	Diffuser les outils d'information auprès du personnel responsable des services aux étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire, selon la disponibilité des outils produits	Nombre de documents diffusés	- Cette mesure avait été abandonnée en 2017-2018. Toutefois, le Ministère souhaitait évaluer la situation en 2018-2019 en vue de définir d'autres moyens d'action qu'il serait possible de prioriser et de mettre en place au cours des prochaines années pour favoriser l'intégration au marché du travail des étudiants en situation de handicap. - À la suite de cette réflexion, des travaux seront entrepris dans le cadre de la deuxième phase de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 en vue de soutenir le développement de mécanismes ou de pratiques porteuses pour améliorer l'intégration socioprofessionnelle des étudiants handicapés durant leur parcours de formation.	Des travaux seront entrepris dans le cadre de la deuxième phase de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.
Cadres méthodologiques ne permettant pas de tenir compte de cette clientèle dans l'élaboration des programmes	Bonifier la prise en compte des personnes ayant des besoins particuliers (dont les personnes handicapées) dans l'élaboration des programmes d'études techniques	Réviser le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques et, à cette occasion, analyser les enjeux associés à la prise en compte systématique de la réalité des personnes handicapées (réalisation en 2017-2018 et en 2018-2019 seulement)	Documents méthodologiques adaptés pour l'élaboration des programmes d'études techniques	Une grille d'analyse a été élaborée pour relever l'information nécessaire concernant l'application des principes de développement durable (DD) dans le cadre de l'exercice d'une profession. Les travaux effectués ont permis d'intégrer à cette grille diverses considérations telles que l'entrepreneuriat et les clientèles vulnérables ou ayant des besoins particuliers. Un guide explicatif des principes de DD a également été publié à l'intention des équipes de production de programmes d'études. Ainsi, il est prévu que ces outils méthodologiques soient utilisés lors des ateliers d'analyse de profession. Les rapports écrits de ces ateliers constituent la matière première pour l'élaboration d'un programme d'études.	Poursuite des travaux

2.1.5. Aide financière aux études

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Processus menant à une aide financière	Favoriser l'accès à l'aide financière aux études pour les personnes handicapées	Organiser des activités de formation générale sur les mesures d'aide financière	Nombre d'activités offertes	- Formation générale, y compris le volet <i>Déficiences fonctionnelles majeures</i> : 15 formations et 127 participants (internes et externes) - Formation générale, y compris le volet <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP)</i> : 11 formations et 98 participants (internes et externes) - Formation « spécifique au PABP » : 1 formation et 10 participants (à l'interne uniquement) - Total : 27 formations et 235 participants	Les formations sont données chaque année.
		Maintenir l'accessibilité de l'information générale à propos de l'Aide financière aux études, sur le site Web du Ministère, ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i>	Nombre de plaintes reçues provenant d'étudiants handicapés et ayant un lien avec les processus de demande d'aide et l'information sur les mesures offertes	- Selon le système ministériel de gestion des plaintes Sentinelle, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 26 plaintes provenant de 24 étudiants reconnus comme handicapés ont été enregistrées. Plus de la moitié de ces plaintes (16) étaient non fondées. - Ces plaintes ne touchaient pas directement les éléments du processus de demande d'aide financière et l'information sur les mesures offertes.	Toutes les plaintes sont fermées (dossiers réglés).
		- Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour des besoins particuliers et des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère - Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour des besoins particuliers			

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Adaptation des programmes d'aide financière à l'évolution rapide des besoins de cette clientèle	Assurer un traitement équitable et sur mesure aux personnes handicapées poursuivant des études	Entamer des travaux en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures offertes en ce qui concerne les personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, ainsi que le stipule la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Nombre de modifications apportées à la <i>Loi sur l'aide financière aux études</i> ou au <i>Règlement sur l'aide financière aux études</i>, ou aux deux, dans la section portant sur la situation des personnes handicapées	Un projet de modifications réglementaires est en préparation et sera prochainement soumis aux autorités ministérielles. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour 2020-2021.	Poursuite des travaux

2.1.6. Loisir et sport

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Possibilités réduites de pratiquer des loisirs, des sports ou des activités physiques en raison d'un manque de soutien spécialisé ³	Augmenter le niveau de pratique de loisirs, de sports ou d'activités physiques chez les personnes handicapées	Inclure, dans la future politique sur l'activité physique, le sport et le loisir actif, des enjeux auxquels les personnes handicapées doivent faire face et des orientations prenant en compte leur situation (réalisation en 2016-2017)	Nombre d'orientations tenant compte des personnes handicapées incluses dans la future politique	La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL) a été lancée en avril 2017. Une orientation touche plus particulièrement les personnes handicapées, soit « Faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers ».	Mise en œuvre des mesures prévues dans la PAPSL

³ Notamment par manque d'accompagnement, de transport adapté, d'accessibilité physique et financière, d'équipement adapté, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité adaptées.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
	Améliorer les lieux de pratique et les services offerts de sorte qu'ils favorisent l'intégration des personnes handicapées dans des activités de loisir, de sport ou physiques	• Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	• Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité	• Un nombre de 144 projets ont été soutenus dans le cadre de la quatrième phase du PSISR. Bien que la plupart des projets prennent en considération les critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées, il est impossible de confirmer que tous le font.	• Le Fonds continuera l'analyse des demandes dans le cadre de ce programme.
	Faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport ou physiques	• Soutenir les organisations dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – Volet <i>Soutien à l'accompagnement</i>	• Montant total alloué	• 1 938 500 \$ (dont 500 000 \$ de crédits supplémentaires provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé [PGPS])	• Continuité du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique (PAFURS) 2017-2020 • Le soutien provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS se poursuivra jusqu'en 2020-2021.
		• Maintenir le soutien aux fédérations œuvrant auprès des athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	• Nombre d'organisations soutenues	• Soutien de 17 instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées	
			• Nombre de fédérations handisports soutenues	• Soutien de cinq fédérations	• Continuité du PSFSQ 2016-2019
			• Montant total alloué aux fédérations handisports	• 274 734 \$	

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
		Soutenir les camps de vacances dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)			
		• PAFACV – Volet <i>Soutien aux activités estivales</i>	• Nombre de camps de vacances spécialisés soutenus	• 13 camps spécialisés soutenus	- Continuité du PAFACV 2017-2020 - Le soutien provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS se poursuivra jusqu'en 2020-2021.
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées	• 1 575 349 \$ (dont 500 000 \$ de crédits supplémentaires provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS)	
		• PAFACV – Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i>	• Nombre de camps de vacances soutenus	• 22 camps soutenus	
			• Nombre de personnes handicapées touchées	• 1 435 personnes soutenues	
			• Nombre d'accompagnateurs touchés	• Embauche de 300 accompagnateurs	
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées	• 118 467 \$	
		• PAFACV – Volet <i>Soutien aux projets structurants</i>	• Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées	• Aucun	
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées		

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
		Mettre en œuvre et poursuivre annuellement le volet concernant les personnes handicapées de l'initiative Population active	Montant total alloué pour les personnes handicapées	- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) : 250 000 \$ (dont 100 000 \$ provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS) - Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) : 223 000 \$ (dont 100 000 \$ provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS)	Le soutien provenant du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS se poursuivra jusqu'en 2020-2021.
		Poursuivre l'initiative École active et soutenir des écoles dans des projets s'adressant à des personnes handicapées par l'intermédiaire du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) et du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique (PAFURS)	- Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées - Montant total alloué pour les personnes handicapées	33 projets soutenus 66 678 \$	Continuité du PAFILR intégré au PAFURS 2017-2020
	Assurer un partage des responsabilités des organismes de loisir et de sport pour ce qui est des personnes handicapées et veiller à leur concertation	- Poursuivre le soutien aux organismes, dont l'AQLPH et la FQLI, par le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) - Soutenir financièrement les entités régionales offrant des services en matière de loisir et de sport dans le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées	- Montants alloués aux organismes - Montant total alloué	- AQLPH: 136 210 \$ (volet <i>Soutien à la mission</i>) et 99 000 \$ (volet <i>Entente de service</i>) - FQLI: 137 192 \$ (volet <i>Soutien à la mission</i>) 17 instances régionales soutenues 1 938 000 \$	- Continuité du PAFONL 2017-2021 - Continuité du PAFURS 2017-2020

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
	Faciliter le cheminement des athlètes handicapés vers l'excellence	• Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	• Nombre de fédérations handisports soutenues	• Soutien de six fédérations	• Continuité du PSES 2017-2020.
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées	• 34 000 \$	
		• Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ⁴	• Nombre d'événements soutenus	• Un événement accueillant des athlètes handicapés a été soutenu par le Fonds dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	• Le Fonds analysera les demandes qui lui seront soumises annuellement dans le cadre de ce programme.
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées	• 25 000 \$	
		• Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	• Nombre de fédérations handisports soutenues	• Soutien de 12 fédérations	• Continuité du PSDE 2017-2021
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées	• 374 199 \$	
		• Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	• Nombre d'athlètes handicapés boursiers	• 86 athlètes handicapés	• Continuité du programme Équipe Québec 2017-2021
			• Nombre d'entraîneurs boursiers	• 25 entraîneurs	
			• Montant total alloué pour les personnes handicapées	• 949 000 \$	

4 Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique gère les programmes suivants : Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, Programme de soutien aux événements sportifs internationaux et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
	Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient aux participants	Soutenir des projets visant la qualité de l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports	Projets soutenus	- Mise en œuvre de la Carte accompagnement loisir - Tenue de l'événement Destination Loisirs et soutien au transport - Soutien à la campagne de promotion La Grande Tournée de plein air accessible - Soutien aux jeux provinciaux d'Olympiques spéciaux Québec (été et hiver) - Soutien au déploiement du projet « Au-delà des limites » - Gestion et mise en œuvre des formations visant l'accessibilité au loisir pour les personnes handicapées, notamment les suivantes : - Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées ; - Formation <i>Mieux comprendre la différence pour mieux agir</i>	- Travaux en cours - L'événement s'est déroulé en septembre 2018. - Campagne en cours - L'événement d'hiver s'est déroulé en mars 2019 à Salaberry-de-Valleyfield. - Parasports Québec et neuf fédérations sportives québécoises poursuivent leurs démarches de recrutement d'athlètes dans les sports paralympiques. - Les formations sont données chaque année par le réseau de l'AQLPH.
		Soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour	Projets soutenus	- Élaboration d'une formation à l'intention des accompagnateurs dans les camps de jour - Élaboration d'outils pour le guide de référence <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i> - Implantation d'un modèle de soutien professionnel à l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour et mise en œuvre du guide de référence	Poursuite des travaux
		Soutenir les organisations dans le développement de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées	Nombre d'organismes soutenus	En 2018-2019, aucun règlement de sécurité provenant d'un organisme de loisir et de sport pour les personnes handicapées n'a été présenté.	Action réalisée

2.2. Actions liées aux services à la population

2.2.1. Communication

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Difficultés d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	Maintenir l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère pour les personnes handicapées	Nombre de pages Web conformes aux normes en vigueur et accessibles	Nous estimons que 90 % des pages des sites Web publics (Ministère, Aide financière aux études et Secrétariat à la condition féminine) sont conformes aux standards d'accessibilité.	- Poursuivre les efforts visant à améliorer l'accessibilité des sites Web du Ministère conformément au Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0). - Former les membres de l'équipe des communications numériques pour poursuivre le développement de leurs compétences en matière d'accessibilité Web.
		Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément aux standards d'accessibilité Web gouvernementaux pour les personnes handicapées	Nombre de documents accessibles	En 2018-2019, 46 nouveaux documents accessibles ont été mis en ligne dans les sites Web publics.	- Augmenter de 25 % le nombre de documents accessibles édités. - Former les membres de l'équipe des communications graphiques pour poursuivre le développement de leurs compétences en matière d'accessibilité.

2.2.2. Traitement des plaintes

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées	Des 1 138 plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, 83 ont été formulées par une personne handicapée ou un parent, ce qui représente 7,3 % des plaintes reçues.	- Les plaintes touchant les activités et les services du Ministère ont été traitées et fermées, notamment par l'aide financière aux études, comme il est spécifié dans la section 1.5. - Les personnes ayant formulé des plaintes s'adressant au réseau ont reçu l'accompagnement nécessaire vers le processus de dépôt de plaintes des établissements.
		Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés	- Une grande proportion des plaintes visant les activités et les services du Ministère est en lien avec l'aide financière aux études, soit 26 plaintes sur 83. - Le reste des plaintes s'adressant au réseau touche principalement des obstacles en lien avec les mesures d'aide offertes aux élèves à risque et aux EHDAA, des situations de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence ainsi que des décisions, des politiques et des règles des établissements.	Poursuivre la détermination des obstacles et en suivre l'évolution.

2.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

2.3.1. Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Difficultés d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements scolaires	Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 dans les commissions scolaires	Montants alloués (financement annuel)	Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 prévoit, pour l'année scolaire 2018-2019, une somme de 20 M\$ visant à permettre aux commissions scolaires d'effectuer des travaux correctifs sur des immeubles ciblés dans leurs plans directeurs respectifs, en accord avec l'OPHQ.	Lors de l'élaboration du PQI 2019-2029, une analyse pourrait porter sur l'évaluation de la nécessité d'allouer des montants additionnels pour la poursuite des travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité des immeubles des commissions scolaires.
		Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public	Nombre d'écoles construites ou agrandies selon ces normes d'accessibilité	Les nouveaux agrandissements ainsi que les nouvelles écoles doivent répondre aux normes d'accessibilité sans obstacles stipulées dans les codes et règlements en vigueur.	Maintenir l'exigence voulant que toute nouvelle construction soit accessible et réponde aux normes d'accessibilité sans obstacles.
Difficultés d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail⁵	Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux	Aucune plainte formulée quant à cet aspect	Continuer d'assurer l'accessibilité des bâtiments du Ministère au personnel et aux usagers.

⁵ Les mesures ne s'appliquent qu'aux espaces administratifs loués par le Ministère et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa propre reddition de comptes pour son propre plan d'action.

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> ⁶	Maintenir les pratiques actuelles, spécialement en réponse aux besoins des personnes à mobilité réduite	Nombre de plaintes concernant les pratiques administratives	Aucune plainte formulée quant à cet aspect	Maintenir les pratiques actuelles.

2.3.2. Embauche des personnes handicapées

OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS PRIORISÉES 2016-2019	INDICATEURS	RÉSULTATS	SUITES À DONNER
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers⁷	Nombre et pourcentage d'employés handicapés	- Au 31 mars 2019, 19 employés handicapés permanents étaient en place, pour un taux de représentativité de 1,5 %. - Sept embauches à titre permanent ou occasionnel ont eu lieu en 2018-2019.	- Continuer de présenter des candidatures de personnes handicapées lorsqu'il faut pourvoir des emplois permanents ou occasionnels. - Publiciser davantage le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès des gestionnaires du Ministère.

6 En vertu de l'article 61.3 de la *Loi*, les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité pour les personnes handicapées.

7 Le Ministère participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

1. Plaintes traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public

En 2018-2019, le Ministère n'a reçu aucune plainte provenant de personnes handicapées ou de leur représentant concernant des difficultés quant à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

2. Mesures d'accommodement

En 2018-2019, le Ministère n'a reçu aucune demande d'accommodement provenant de personnes handicapées ou de leur représentant concernant l'accès aux documents et aux services offerts au public.

3. Suivi du plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*

Pour une meilleure coordination des actions visant l'atteinte des résultats attendus de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 24 ministères et organismes publics ont pris, en 2015, 63 engagements qui figurent au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux.

Le Ministère offre une collaboration ou assume la responsabilité concernant 18 engagements. Parmi ceux-ci, 8 ont été réalisés. Le tableau présenté en annexe fait état des actions accomplies en 2018-2019 pour contribuer à la réalisation des engagements restants.

COORDONNÉES DE L'UNITÉ MINISTÉRIELLE RESPONSABLE

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

1035, rue De La Chevrotière, 23^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
418 646-5155, poste **3353**

ANNEXE

Suivi des engagements 2018-2019 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
4. Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille.	MF	MEES , MTESS, MSSS, OPHQ	2016	En cours de réalisation	
8. Déployer un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services. Ce cadre de référence interministériel comprendra les balises consensuelles sur les six leviers de la politique <i>À part entière</i> .	MEES , MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2019	En cours de réalisation	
Étape 1 Élaborer le cadre de référence.	MEES , MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2016	Réalisé	
Étape 2 Adopter le cadre de référence.	MEES , MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2017	En cours de réalisation	Le MEES a lu et commenté le document <i>Cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services – Balises visant l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de plan de services</i>, produit par l'OPHQ, et a formulé des commentaires. Une rencontre entre des représentants du MEES et de l'OPHQ, tenue le 1^{er} mars 2019, a permis de revoir les commentaires formulés par le MEES.

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
Étape 3 Déployer le cadre de référence au sein de chacun des ministères et de leur réseau respectif : 2017-2019.	MEES, MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2019	Non entrepris	
Étape 4 Évaluer le déploiement des pratiques de planification individualisée et coordonnée des services au sein du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.	OPHQ	MEES, MSSS	2019	Non entrepris	
9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations.	MEES, MTESS, MSSS	MF, MTQ	2018	En cours de réalisation	Le Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles et communautaires a repris ses activités le 1^{er} avril 2019. Le MEES a participé à la rencontre. Un webinaire à l'intention des commissions scolaires et des centres d'éducation des adultes a été élaboré. Il avait pour objet : • de présenter la démarche relative à la TEVA comme un outil pouvant soutenir les centres qui accueillent des finissants de 21 ans de la formation générale des jeunes. Il est à noter que la TEVA n'est pas prescrite en formation générale des adultes ; • de sensibiliser les centres sur la façon dont ils peuvent prévoir la transition de leurs élèves handicapés en fin de formation à l'éducation des adultes vers la vie citoyenne.
Étape 1 Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères.	MEES, MTESS, MSSS	MF, MTQ	2015	En cours de réalisation	Le Ministère a participé aux deux rencontres du comité interministériel mis en place pour l'élaboration de la vision commune. Le Ministère a également participé à la rédaction du document de présentation de la vision commune, qui est toujours en cours d'élaboration.

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
Étape 2 Élaborer et déployer un cadre de référence national MTEES-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux.	MTESS, MSSS		2016		
10. Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de TEVA.	MEES , MTESS, MSSS	OPHQ	2019	En cours de réalisation	
Étape 1 Élaborer, de façon concertée, une stratégie visant à soutenir le développement et la mise en place des pratiques de TEVA.	MEES , MTESS, MSSS	OPHQ	2016	En cours de réalisation	• Un comité interministériel est en place. Une rencontre a eu lieu en novembre 2018 ainsi qu'en avril 2019. • Un plan de diffusion du guide sur la TEVA a été élaboré puis présenté au comité en novembre 2018. • Une lettre signée par le ministre a été acheminée aux directeurs généraux de toutes les commissions scolaires, aux écoles privées, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Fédération des comités de parents du Québec pour annoncer la sortie du guide sur la TEVA en juillet 2018. • Le guide sur la TEVA a été déposé sur le site Web du MEES en juillet 2018. • Le guide sur la TEVA et son plan de diffusion ont été présentés au conseil d'administration de l'OPHQ en septembre 2018.
Étape 2 Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans la mise en place des pratiques de TEVA.	MEES , MTESS, MSSS	OPHQ	2017 à 2019	En cours de réalisation	Le guide sur la TEVA a été présenté au Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS) en novembre 2018. Le plan de diffusion prévoit que des présentations puissent être faites selon les besoins exprimés par les différents milieux et organismes.

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
Étape 3 Assurer un suivi de la mise en place des pratiques de TEVA dans toutes les régions du Québec au moyen d'un mécanisme de reddition de comptes (ou de cibles) au sein des établissements scolaires.	MEES		2019	En cours de réalisation	Annuellement, depuis le printemps 2016 et jusqu'à l'automne 2019, le MEES effectue, en collaboration avec le MSSS, la collecte de données relatives à la TEVA. Le MEES sollicite ainsi les commissions scolaires et les écoles privées pour recueillir des données visant à documenter la situation de chaque jeune de 21 ans ayant une déficience et qui terminait sa scolarisation en juin de l'année en cours. Cette collecte permet de mieux circonscrire la problématique et de déterminer le pourcentage de jeunes ayant accès à une activité de jour ou d'intégration en emploi une fois la scolarisation terminée.
13. Identifier, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concertées dans le but de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées.	MSSS, MTQ, OPHQ	SHQ	2019		
Chantier B Collaborer à l'identification et à la mise en œuvre de normes, de réglementations et de dispositions concernant la circulation des aides à la mobilité motorisées dans les aménagements extérieurs, les infrastructures et les moyens de transport.	MTQ	MEES, MSSS, OPHQ, RAMQ, SAAQ	2019	Réalisé	<i>Source : Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019</i>
15. Assurer, auprès des personnes handicapées, de leur famille et des employeurs, la promotion des programmes et mesures gouvernementaux destinés à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.	MTESS	MEES, SCT	2017	Réalisé	<i>Source : Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019</i>

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
Étape Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi et des ministères et organismes publics.	SCT		En continu		
16. Outiller le personnel des centres locaux d'emploi pour favoriser une offre de service de qualité au regard des besoins des personnes handicapées.	MTESS		2016		
Étape Faire connaître les outils d'information auprès du personnel des services d'emploi des établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire pour favoriser une offre de service de qualité au regard des besoins des personnes handicapées.	MEES		2016	Abandonné	Source : Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
17. Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité aux personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public. Les critères doivent être conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec, au contenu réglementaire et aux normes inscrites dans les tomes de collection Normes-Ouvrages routiers et à toute réglementation à venir concernant le parcours sans obstacles.	MEES, MF, MTQ		2019	Réalisé	Source : Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019
18. Réaliser, en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs. Cette étude devra comprendre la définition du champ d'application, des objectifs et des normes visés ainsi que des mécanismes d'application et de surveillance.	MTQ	MAMH, MEES, MSSS, OPHQ, SAAQ	2019	Non entrepris	

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
25. Mettre en œuvre des actions pour favoriser l'intégration des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés en poursuivant notamment l'accompagnement des établissements dans cette démarche et en développant de nouveaux mécanismes d'accompagnement.	MEES		2017	En continu	Ces actions s'effectuent en continu. Les formations offertes et le soutien financier sont nécessaires à la réalisation de l'engagement. • En 2018-2019, un montant de 2,6 M\$ visant à soutenir les établissements a été accordé, dans le cadre de la mesure 30110, pour les dépenses de mobilier ou d'équipement adaptés ainsi que pour l'acquisition d'équipement informatique, de périphériques adaptés et de logiciels spécialisés destinés aux EHDA. • Un montant de 6,4 M\$ a été accordé aux établissements, dans le cadre de la mesure 30120, en vue de la réalisation ou de la poursuite de leur projet particulier d'adaptation scolaire et pour la coopérative ADAP360. • Plus de la moitié des établissements d'enseignement privés admettant des EHDA ont bénéficié pour une quatrième année des services de personnes-ressources par un soutien téléphonique, par courriel ou en personne. • Des formations offertes portent notamment sur le <i>Référentiel d'intervention en écriture</i>, la différenciation pédagogique, la démarche liée au plan d'intervention et à la gestion de celui-ci, la rédaction d'objectifs et le choix de moyens d'adaptation en fonction des besoins particuliers des élèves et des orientations ministérielles de même qu'une trousse de soutien concernant le trouble du spectre de l'autisme (TSA).

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
26. Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées en mettant en œuvre des actions pour favoriser leur accès à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	MEES		2017	En continu	- En 2018-2019, le MEES a permis aux commissions scolaires, dans le cadre d'un projet pilote, de donner accès au programme <i>Compétences axées sur la participation sociale</i> (CAPS) à des élèves qui présentent un TSA. - Ce projet pilote permet aux élèves qui ont un TSA, pour lesquels aucune déficience intellectuelle modérée ou sévère n'a été officiellement détectée et qui présentent un profil de fonctionnement pour lequel le programme CAPS offre une meilleure réponse aux besoins éducatifs de bénéficier de ce programme. - Le MEES assure un suivi de ce projet auprès des commissions scolaires qui ont manifesté leur intérêt pour celui-ci. - En 2018-2019, les mesures <i>Accroche-toi en formation générale des adultes</i> et <i>Accroche-toi en formation professionnelle</i> (total de 14 M\$) ont été mises en place pour accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et soutenir le personnel enseignant. - La mesure de soutien à l'apprentissage et à la transition vers le marché du travail des élèves en formation professionnelle a été retirée. L'enveloppe relative à cette mesure a été intégrée à celle de la mesure <i>Accroche-toi en formation professionnelle</i>. Celle-ci permet d'aider les centres de formation professionnelle à offrir un soutien à l'apprentissage et à la transition vers le marché du travail des élèves, dont ceux ayant des besoins particuliers. - Le MEES poursuit le financement additionnel pour la mise en place de mesures d'accompagnement et de soutien favorisant la réussite des élèves en cheminement au moyen de la passerelle d'un métier semi-spécialisé vers un diplôme d'études professionnelles. - Le MEES poursuit également la mesure de soutien et d'accompagnement des élèves et du personnel enseignant pour la concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle. - Le 23 janvier 2019, une rencontre nationale d'une journée s'est tenue à l'intention des enseignants, des gestionnaires et des professionnels des commissions scolaires. Cette rencontre portait sur les services éducatifs complémentaires en FGA et en FP. Ces services visent à faciliter la réussite des élèves, notamment de ceux ayant des besoins particuliers.

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
27. Améliorer la persévérance et la réussite scolaires chez les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage en mettant en œuvre des actions pour favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers incluant les projets d'enseignement intensif de l'anglais.	MEES		2017	Réalisé	Source : Bilan annuel 2017-2018 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité
28. Soutenir la mise en place de mécanismes de transition des élèves handicapés entre le secondaire et le collégial en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés ainsi que l'accès aux services de soutien.	MEES	OPHQ	2017	En cours de réalisation	• Un comité sur la transition des EHDA du secondaire vers le collégial a été mis en place. Il a pour mandat de mener des travaux visant la mise en œuvre, à l'échelle de la province, de mécanismes de transition du secondaire au collégial pour soutenir la réussite des élèves en situation de handicap et favoriser leur accès à des services. • Deux rencontres du comité ont eu lieu, soit le 15 juin 2018 ainsi que le 7 décembre 2018. • Deux questionnaires ont été élaborés pour documenter les difficultés éprouvées par les élèves et les établissements au regard de la transition du secondaire au collégial et répertorier les différents mécanismes déjà en place d'un ordre d'enseignement à l'autre et dans certaines régions, le cas échéant. • L'envoi des questionnaires dans les réseaux concernés a été fait en mai 2019. Le comité poursuit les travaux qui visent à déterminer et à concevoir les mécanismes à mettre en place pour soutenir cette transition.
29. Identifier, dans la future politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique, des orientations prenant en compte la situation et les enjeux particuliers liés aux personnes handicapées.	MEES		2015	Réalisé	Source : Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
30. Améliorer la qualité des services offerts aux élèves ayant une surdité dans le réseau scolaire, secteur jeune, en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité.	MEES		2018	Réalisé	Source : Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019
31. Réaliser un complément à l' <i>Étude sur la profession d'interprète visuel au Québec</i> permettant d'établir, entre autres, les besoins récurrents de main-d'œuvre en matière d'interprétation visuelle et analyser l'ensemble des études et des données à ce sujet.	MEES	OPHQ	2016	Réalisé	Source : Suivi des engagements – 2015-2016
Étape À la suite de ces travaux, déterminer le dispositif de formation en interprétation visuelle à mettre en place.	MEES	OPHQ	2017	Réalisé	Source : Suivi des engagements – 2015-2016

ENGAGEMENTS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019
32. Entamer les travaux en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures destinées aux personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, comme stipulé dans la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> .	MEES	OPHQ	2019	En cours de réalisation	En 2018-2019, l'AFE a poursuivi les travaux commencés en 2017-2018 : • Printemps 2018 : dépôt d'un projet de règlement modifiant le <i>Règlement sur l'aide financière aux études</i> (2018-0088). Un volet portant sur « les critères d'admissibilité et les mesures destinées aux étudiants handicapés » est inclus dans ce projet de modifications réglementaires. • Été-automne 2018 : consultations sur les modifications envisagées : – associations étudiantes ; – Collège des médecins du Québec ; – directions des affaires juridiques du Ministère. • Le projet de règlement n'a pas cheminé dans sa forme initiale en raison d'un contexte non favorable. Il a dû être amendé pour le retrait du volet portant sur les étudiants handicapés. • Une reprise des travaux est présentement en cours.
33. Réviser le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques et, à cette occasion, analyser les enjeux associés à la prise en compte de façon systématique de la réalité des personnes handicapées. Les personnes handicapées seront incluses dans une catégorie plus vaste de personnes ayant des besoins particuliers pour préserver le caractère général des objectifs et standards des programmes.	MEES		2016	En cours de réalisation	Une grille d'analyse a été élaborée pour relever l'information nécessaire concernant l'application des principes de développement durable (DD) dans le cadre de l'exercice d'une profession. Les travaux effectués ont permis d'intégrer à cette grille diverses considérations telles que l'entrepreneuriat et les clientèles vulnérables ou ayant des besoins particuliers. Un guide explicatif des principes de DD a également été publié à l'intention des équipes de production de programmes d'études. Ainsi, il est prévu que ces outils méthodologiques soient utilisés lors des ateliers d'analyse de profession. Les rapports écrits de ces ateliers constituent la matière première pour l'élaboration d'un programme d'études.

EDUCATION.GOUV.QC.CA